



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition écologique
et solidaire**

**Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation**

Paris, le 22 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

François de Rugy annonce le renforcement des mesures de lutte contre les échouages de dauphins et l'élaboration d'un premier plan national d'action pour la protection des cétacés

Lors de son déplacement à la Rochelle, François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé le lancement, de l'élaboration d'un « Plan national d'action pour la protection des cétacés » et en collaboration avec Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le renforcement des mesures pour lutter contre l'échouage des dauphins.

Dans le cadre des travaux menés pour réduire les captures accidentelles, pilotés conjointement par le ministère de l'agriculture et le ministère de la transition écologique et solidaire, François de Rugy confirme le renforcement des actions pour lutter contre les captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne.

Les dispositifs de répulsifs acoustiques (pingers) équipent 26 chalutiers en paire. Pour compléter ce déploiement, des programmes de développement des connaissances sur le phénomène des échouages seront lancés et soutenus par l'Etat ou le FEAMP. Ainsi, le programme LICADO élaboré à l'initiative de professionnels de la pêche française et en partenariat avec les scientifiques, visera à améliorer la performance des systèmes acoustiques et à tester la pertinence d'étendre l'utilisation de cette technologie à d'autres activités telles que la pêche au filet.

Par ailleurs, la forte augmentation de l'observation embarquée à bord des chalutiers pélagiques en paire se poursuit. Enfin, le dialogue au niveau européen sera poursuivi pour étendre les mesures déployées sur les navires français aux autres ressortissants de l'Union.

En outre, une mise en réseau avec d'autres sites en France ou dans le monde connaissant ces problématiques sera engagée, comme les réseaux de types sanctuaires des mammifères marins ou les accords internationaux. L'enjeu est de bénéficier de partage d'expériences réussies.

A l'instar de la FNE, la LPO sera très étroitement associée aux travaux engagés afin d'améliorer les connaissances sur les interactions entre la pêche et les mammifères marins et de définir des mesures pour limiter ces évènements, afin d'offrir leur expertise sur le sujet.

Contacts presse

Service de presse de François de RUGY – Tél. : 01 40 81 78 31
Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74

Les mesures présentées par le ministre prévoient enfin **le renforcement des moyens financiers alloués à l'Observatoire Pelagis** centre d'observation et d'expertise sur la conservation des populations des mammifères et oiseaux marins (100 000 euros supplémentaires de la part du Ministère de transition écologique et solidaire en 2019).

Parallèlement, François de Rugy a annoncé l'élaboration du tout premier plan national **d'action pour la protection des cétacés** qui fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, sera présenté en décembre 2019. Il sera organisé autour de quatre axes :

- **Axe 1** : renforcer la connaissance des impacts de l'activité humaine sur les cétacés et hiérarchiser les enjeux selon les espèces de cétacés ;
- **Axe 2** : réduire ces impacts en travaillant notamment sur la réduction des collisions et des captures accidentelles, des perturbations intentionnelles, du bruit ou des pollutions sur les cétacés ;
- **Axe 3** : renforcer l'action internationale en matière de protection des cétacés en promouvant la vision française dans les différentes instances internationales et européennes, et en confortant ainsi le leadership mondial de la France ;
- **Axe 4** : mobiliser les différents acteurs et parties prenantes et sensibiliser le grand public à la protection des cétacés.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)